

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

Intitulé du GT : « Pour on »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire

■ **Contexte :**

Chez les ruminants (bovins, ovins et caprins), et en particulier chez les bovins, les médicaments vétérinaires sous forme de *pour on* sont largement utilisés. Ce type d'administration ne nécessite pas de matériel spécifique, se satisfait d'une contention minimale des animaux et est assez simple à mettre en œuvre. Les quantités commercialisées sont importantes avec des doses de substances actives administrées beaucoup plus élevées que pour les autres voies d'administration (injectable ou orale). De plus, cette voie d'administration conduit à un transfert direct plus ou moins important du médicament dans l'environnement des animaux (écoulement lors de l'application, ruissellement après application). La contamination environnementale peut donc être considérable. L'apparition de résistances et les défauts d'efficacité des médicaments antiparasitaires sont également des problématiques croissantes. De nombreuses publications scientifiques en font état.

Dans ce contexte, l'Anses s'est autosaisie afin d'évaluer les risques de contamination environnementale, de résistances et de manque d'efficacité des traitements en *pour on*.

■ **Rôle et missions :**

Afin de réaliser cette expertise, un groupe de travail (GT) « *Pour on* » sera constitué et rattaché au comité d'experts spécialisé « Santé et bien-être des animaux » (CES SABA).

L'objectif de ce GT sera d'évaluer si les données bibliographiques mettent en évidence des risques relatifs aux résidus dans l'environnement, à des défauts d'efficacité et à des résistances notamment par le biais des données bibliographiques déjà disponibles. Pour chacune des substances actives des médicaments vétérinaires autorisés sous la forme *pour on* et destinés aux ruminants, il s'agira particulièrement de se focaliser sur :

- les modalités d'absorption ;
- la pharmacocinétique et pharmacodynamie ;
- la métabolisation chez l'animal cible ;
- la métabolisation/dégradation dans l'environnement (facteurs physiques, chimiques, biologiques (ex. bactéries, plantes, etc.) ;

- les connaissances des résidus et métabolites produits, de leur activité, de leur comportement dans l'environnement et de leur toxicité éventuelle ;
- le comportement dans l'environnement (sols, eaux de surface, eaux souterraines, plantes...), adsorption/résorption, « stockage/relargage », persistance, bioaccumulation ;
- la toxicité pour la faune non cible : terrestre et aquatique ;
- les défauts d'efficacité observés, dont ceux en relation avec les modalités d'absorption et de transfert de ces médicaments chez les animaux traités et du léchage par les animaux non-cibles ;
- la sélection de populations parasitaires résistantes : répétition des traitements, unicité de l'arsenal thérapeutique et de son mode d'action, rémanence d'action recherchée chez l'animal traité, effet « queue », systématisation des usages sans traitement ciblé, particularité de l'absorption au niveau de l'animal traité (transcutané v/s léchage) ;
- les pratiques d'utilisation.

En fonction des conclusions présentées dans le rapport, l'état des lieux des connaissances actualisées pourrait conduire l'Anses à recommander de modifier les modalités d'évaluation de la balance bénéfices/risque pour les autorisations de mise sur le marché des médicaments concernés et une révision de leurs résumés des caractéristiques du produit (RCP), ainsi qu'à la publication de guides de bonnes pratiques pour leur utilisation.

Pour répondre à l'autosaisine, un groupe de travail (GT) sera constitué à partir d'un appel à candidatures. Les conclusions de ce groupe seront validées par le CES SABA.

■ **Composition et fonctionnement :**

En raison de la spécificité de son domaine d'expertise, ce GT est un collectif multidisciplinaire. Les compétences spécifiques recherchées pour ce GT sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées pour la constitution du GT « Pour on ».

Le GT sera composé d'une dizaine d'experts, dont un(e) président(e).

Les membres du GT « Pour on » seront nommés par décision du directeur général de l'Anses, pour un mandat de 12 mois.

Le GT se réunira en séances plénières selon une fréquence d'une journée toutes les 6 à 8 semaines, sur site (Maisons-Alfort) ou à distance, à compter de mars 2025.

Outre la présence aux réunions plénières, les experts auront à contribuer aux travaux d'expertise par une relecture critique de documents, à la rédaction de certaines parties du rapport d'expertise collective et le cas échéant à émettre des recommandations.